

# CONTRAT DE FORMATION

Entre les soussignés :



1) Centre canin *Au cœur des chiens* enregistré sous le numéro de déclaration d'activité **75160104816**, auprès de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) représenté par **DA CONCEICAO Stéphane**, le gérant.

2) Nom : Prénom : Téléphone : Mail :  
Adresse : Code postal : Date de naissance :

Ci-après désigné le stagiaire.

## Article 1 : Objet

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation suivante :

1/ Intitulée : **Educateur canin professionnel**

## Article 2 : Nature et caractéristiques de l'action de formation

2/ Durée : Sa durée est fixée à

- 140h pour la formation 1 mois
- 280h pour la formation 2 mois

3/ Coût de la formation

- 3200€ pour la formation 1 mois
- 5100€ pour la formation 2 mois

4/ En annexe 1 sont définis

- Les objectifs
- Le public visé
- Les pré requis
- Les outils pédagogiques
- Les outils d'encadrement
- L'équipe pédagogique du centre canin Au cœur des chiens
- Les modalités de suivi de l'évolution des stagiaires au cours de la formation
- Les modalités d'évaluation des stagiaires
- L'attestation de formation
- Le déroulement de la formation

En annexe 2 sont définis

- Les objectifs pédagogiques
  - Le contenu pédagogique des cours théoriques
  - Le contenu pédagogique des cours pratiques

5/ En annexe 3 est défini le règlement intérieur du centre canin *Au cœur des chiens*

6/ En annexe 4 sont définis par le stagiaire, ses attentes concernant la formation



Centre canin *Au cœur des chiens*  
6 Chemin de la folie aux jésuites – 16000 Angoulême  
Tel : 05.45.37.60.18 - Port : 06.68.69.27.84  
SARL au capital de 5000€ SIRET N°84203211200018  
– APE 9609Z – TVA FR38842032112 00018 – N° activité 75160104816

Fiches techniques/contrat de formation

7/ En annexe 5 sont définis les acquis du stagiaire

### Article 3 : Niveau de connaissances préalables nécessaire avant l'entrée en formation

Pour pouvoir participer à cette formation, aucun prérequis n'est nécessaire, par ailleurs une bonne condition physique est un plus.

### Article 4 : Organisation de l'act

L'action de formation aura lieu

- Centre canin *Au cœur des chiens* - 6 chemin de la folie aux jésuites - 16000 Angoulême (maison mère)
- Pension familiale Les jardins d'eden - 463 Impasse de la Ramisse, 16110 Rivières
- Les stagiaires seront amenés à assister à des séances en extérieures, en ville, dans les bois, au parc (fregeneuil ou saint yriex ) également chez le client à domicile.

Choisissez vos dates selon la liste suivante :

- Formation 1 mois :
  - Du 15 novembre 2021 au 17 décembre 2021

Les horaires sont :

Du lundi au vendredi : 9h00 à 12h et 14h à 18h00

Des activités sont proposées le samedi, la première semaine les stagiaires pourront observer, les semaines suivantes, les horaires peuvent être modifiés pour que les stagiaires participent aux activités.

Toute absence devra être justifiée par un certificat médicale et les absences devront être rattrapées.

La formation est organisée pour un effectif de 6 stagiaires maximum, cependant, exceptionnellement le nombre peut être augmenter dans la limite de 10 maximum.

### Article 5 : Modalités d'évaluation et de sanction

#### ➤ SUIVI

Le stagiaire sera évalué tout au long de sa formation par des contrôles continus, théoriques et pratiques (1 de chaque par semaine) sur les thèmes évoqués dans la semaine.

#### ➤ EVALUATION FIN DE FORMATION

Le stagiaire sera évalué en fin de formation sur l'ensemble du programme. Décomposé en deux parties, une épreuve théorique de 3h(QCM et écrit), et une épreuve pratique de 4h.(étude de cas simple et étude de cas complexe)

L'objectif de ces contrôles continus et fin de formation sont de vérifier que le stagiaire a bien assimilé les cours et qu'il est en mesure de s'installer à son compte ou en tout cas d'utiliser ses nouvelles connaissances. Dans le cas où le résultat s'avérait insuffisant, le responsable de la formation convoquera le stagiaire pour lui expliquer les raisons de cet échec et lui proposera un soutien.

La base de cette formation n'est pas de former un maximum de personne mais de lancer la nouvelle vague d'éducateur canin professionnel et certifié par la méthode *Au cœur des chiens*.

Si le stagiaire échoue, le formateur se remettra en question et proposera des alternatives pour aider dans les domaines défailants. Soit en l'invitant à revenir pour une session de perfectionnement à prix réduit, soit en envoyant des documents et un soutien téléphonique. Il n'y a pas de mauvais élève mais de mauvais professeur, si lors de la



Centre canin *Au cœur des chiens*  
6 Chemin de la folie aux jésuites - 16000 Angoulême  
Tel : 05.45.37.60.18 - Port : 06.68.69.27.84  
SARL au capital de 5000€ SIRET N°84203211200018  
- APE 9609Z - TVA FR38842032112 00018 - N° activité 75160104816

Fiches techniques/contrat de formation

formation, il s'avère qu'un participant, échoue, alors en plus du soutien de cette personne, une étude sera menée sur les failles de l'apprentissage afin de ne plus avoir d'échec.

➤ **ATTESTATION DE FIN DE FORMATION**

En fin de formation, chaque participants se verra remettre une attestation de formation sur laquelle une mention sera apposée : BIEN ou TRES BIEN ou EXCELLENT.

Les participants ayant obtenu la mention EXCELLENT pourront accéder, s'ils le désirent à la franchise

*Au cœur des chiens*. Les autres pourront accéder à une session de perfectionnement afin de pouvoir accéder à la fameuse franchise.

**Article 6 : Délai de rétractation**

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire dispose d'un délai de dix jours pour se rétracter dans le cas d'une inscription par courrier.

Le stagiaire souhaitant se rétracter en informe l'organisme de formation par lettre recommandée Avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

**Article 7 : Dispositions financières**

Le prix de l'action de formation est fixé à

Pour la formation 1 mois 2583.33 euros HT + 516.67euros de TVA soit un montant total de **3100€ TTC**

Pour la formation 2 mois 4333.34 euros HT + 866.67euros de TVA soit un montant total de **5100€ TTC**

Le stagiaire s'engage à verser :

En cas d'autofinancement, le stagiaire devra joindre à son inscription, un premier versement de 30% soit

- Pour la formation 1 mois, la somme de **700€ TTC**
- Pour la formation 2 mois, la somme de **1175€ TTC**

Le solde sera versé le premier jour de la formation, plusieurs règlements pourront être effectués en accord avec le responsable du centre canin *Au cœur des chiens*, DA CONCEICAO Stéphane.

En cas de financement par un organisme, le stagiaire a l'obligation de contacter le responsable de la formation avant son inscription.

L'accord sera reporté ici



### **Article 8 : Interruption du stage**

En cas d'incapacité du formateur à réaliser la formation, celle-ci sera remboursée au prorata de la partie non effectuée (cas de force majeure, maladie, accident). Le stagiaire aura la possibilité de revenir sur une session future, en accord avec l'organisme de formation (article L 6354-1 du code du travail).

En cas d'abandon de la formation par le stagiaire aucun remboursement ne sera effectué. La possibilité de réintégrer une nouvelle session pourra être envisagée sous réserve de place disponibles.

Le centre de formation *Au cœur des chiens* se réserve le droit de renvoyer tout stagiaire ayant un comportement inacceptable que ce soit envers la clientèle et/ou leurs chiens, les autres stagiaires, le formateur ou tout autre intervenant. De même si son comportement devait porter préjudice à la réputation et aux intérêts du centre canin *Au cœur des chiens*, en cas d'absence et / ou retards répétés et injustifiés ou de tout autre comportement inadapté.

De même s'il ne respectait pas le règlement figurant en annexe 3 du présent contrat.  
Dans ce cas aucun remboursement ne sera effectué, la formation devra régler dans son intégralité.

### **Article 9 : Cas de différend**

Si une constatation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal d'Angoulême sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire, à.....le, .....

Pour le stagiaire  
(Nom et qualité du signataire)

Pour l'organisme  
(Nom et qualité du signataire)

DA CONCEICAO Stéphane,

Gérant du centre Canin *Au cœur des chiens*



Centre canin *Au cœur des chiens*  
6 Chemin de la folie aux jésuites – 16000 Angoulême  
Tel : 05.45.37.60.18 - Port : 06.68.69.27.84  
SARL au capital de 5000€ SIRET N°84203211200018  
– APE 9609Z – TVA FR38842032112 00018 – N° activité 75160104816

Fiches techniques/contrat de formation